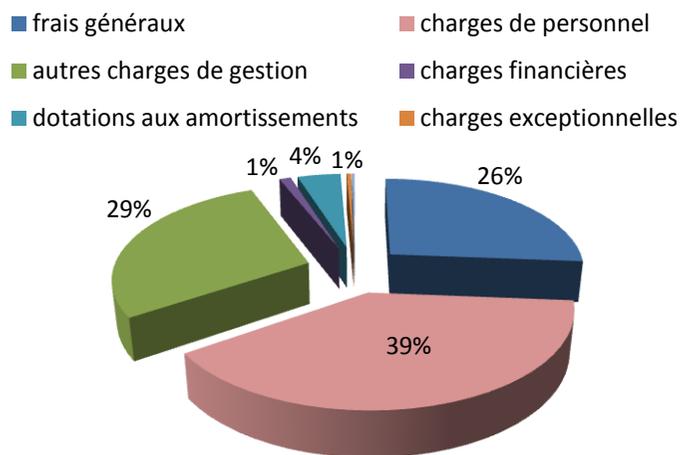


GUENGAT EN QUELQUES CHIFFRES...

Chaque année, en mars/avril (année N), le Conseil Municipal vote le Budget Primitif de la commune (section de fonctionnement et section d'investissement) ➡ PREVISIONNEL
Chaque année, en février (année N+1), le Conseil Municipal vote le Compte Administratif de la commune (section de fonctionnement et section d'investissement) ➡ RESULTAT
La section de fonctionnement est votée par chapitre en dépenses et en recettes. La section d'investissement est votée par opération en dépenses et en recettes.
Grâce à la bonne gestion des finances, la commune génère chaque année un excédent de fonctionnement (recettes > dépenses) qui est reversé en section d'investissement l'année suivante.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : ANNEE 2014



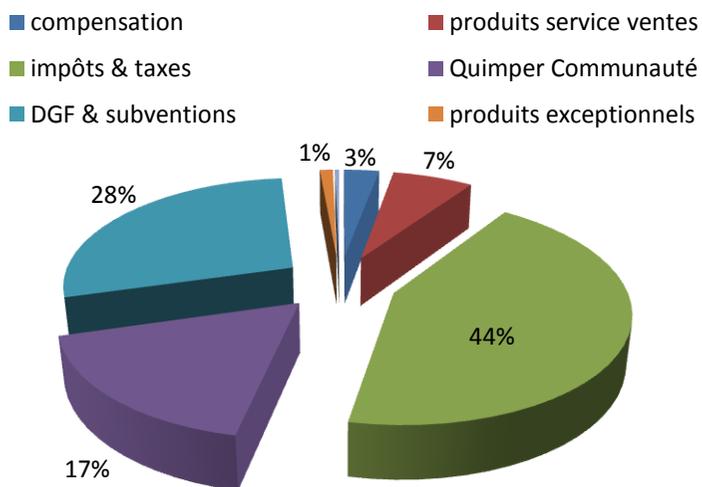
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2014

En 2014, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 766 684,83 €.

Le chapitre « frais généraux » s'élève à 201 178,25 € dont ¼ correspond aux repas cantine (130 repas servis par jour) ; 15 % sont consacrés à l'énergie (éclairage public...), 5 % à la maintenance des équipements (vérifications périodiques...)

Le chapitre « charges du personnel » s'élevant à 301 132,92 € correspondent principalement à la rémunération du personnel communal composé de 10 employés (service administratif, technique, et service cantine) ; 5 % sont consacrés à l'animation jeunesse (11/14 ans) et aux chantiers d'insertion (Association Championnet).

Les charges de gestion courante sont consacrées principalement à l'école de Guengat (117 640 €) et aux associations. La somme de 8 388,90 € est allouée en 2014 au CCAS de la commune pour un budget de 10 000 €.



RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2014

En 2014, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 984 709,77 €.

Le chapitre « impôts et taxes » comprend les taxes directes locales (Taxe d'Habitation, Taxes Foncières (bâti et non bâti) pour 399 775 € et la taxe additionnelle droits de mutation (29 438,10 €).

La participation de Quimper Communauté est de 170 610 € en 2014.

Le chapitre « dotation et participation » s'élève à 276 228,74 € et correspond à la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) soit 203 285 € versée par l'Etat en 2014 au vu du nombre d'habitants, à la Dotation de Solidarité Rurale (25 545 €), aux compensations de l'Etat (exonération TH, TF...).

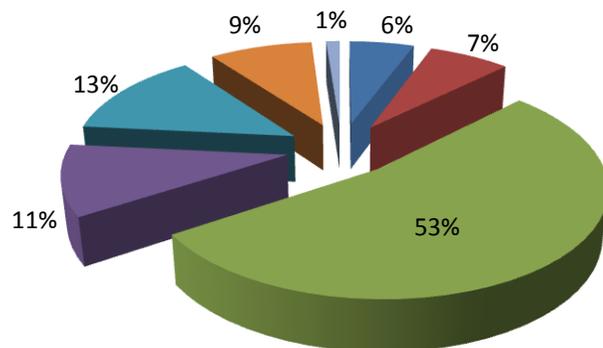
La commune a perçu, en 2014, 14 897,78 € de dotation de l'Etat pour la révision du PLU et 3 676 € pour le recensement de la population.

La CAF a versé 5 342,53 € correspondant au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)

Les recettes inscrites au chapitre « produits service vente » sont issues de la facturation cantine (49 936,84 €), du renouvellement des concessions cimetièrre, des redevances d'occupation du domaine public (EDF, France Telecom) ; celles du chapitre « compensation » : 28 646,20 € sont issues du remboursement de charges de personnel) et celles inscrites au chapitre « produits exceptionnels » : 10 740,32 € correspondent au remboursement de frais sinistres (assurance).

SECTION D'INVESTISSEMENT : ANNEE 2014

- plan local urbanisme
- Travaux de voirie / accessibilité
- achat de terrain
- solde d'investissement reporté
- Achat de matériel
- remboursements d'emprunts
- Travaux bâtiments communaux



DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2014

En 2014, les dépenses d'investissement s'élèvent à 212 911,48 €.

En 2014, comme chaque année, une grande partie du budget est consacrée aux travaux de voirie et aménagements divers (accessibilité). Ont été également réalisés, en 2014, des travaux d'éclairage public rue des Genêts, la pose d'un filet pare ballons à la salle des sports et l'achat de mobilier à la cantine.

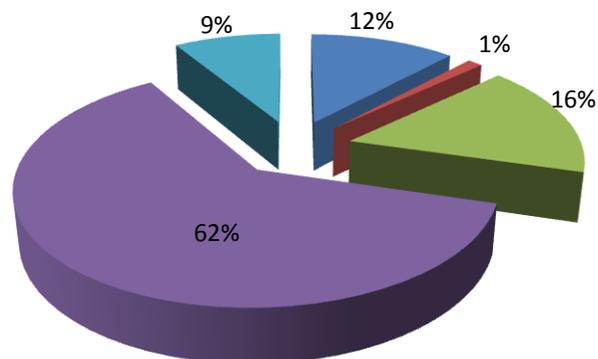
13 % des dépenses d'investissement ont été consacrés aux acquisitions foncières (achat de parcelles autour de la Mairie) ; 6 % à la révision du PLU.

2 523,32 € correspondent au déficit d'investissement de l'année 2013.

Un emprunt a été contracté en 2008 jusqu'en 2023 suite à l'agrandissement du pôle enfance, soit un remboursement en 2014 de 22 956,96 € correspondant à 11 % des dépenses d'investissement.

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2014

- subventions d'investissement
- remboursement TVA
- amortissements constatés
- taxe locale d'équipement
- résultat 2013



En 2014, les recettes d'investissement s'élèvent à 370 653,48 €.

Comme chaque année, l'excédent de fonctionnement de l'année N-1 est reporté en section d'investissement soit pour 2014 : 228 578,12 € correspondant à 62 % des recettes d'investissement.

La commune récupère chaque année la TVA de l'année N-1, plus ou moins importante selon les dépenses engagées l'année précédente soit pour 2014, 60423,41 €.

En 2014, les subventions d'investissement correspondent à 44 157,09 € : la commune a perçu 28 341,99 € de subventions de la Région et du Département (travaux de restauration du retable chapelle Ste Brigitte réalisés en 2013).

La répartition des amendes de police du département a permis à la commune de percevoir 8 766,10 € suite aux divers aménagements réalisés par la commune (accessibilité) et à l'achat d'un radar pédagogique.

CE QU'IL FAUT RETENIR

Les recettes de fonctionnement permettent aujourd'hui de couvrir les dépenses de la commune.

Depuis 2013, la commune contribue au redressement des finances publiques (baisse de la dotation forfaitaire versée par l'Etat).

En 2014, c'est 18 870 € de recettes en moins pour la commune. Soit pour la période de 2013 à 2017, une baisse totale des recettes de la commune de 64 261 €.